

MAIRIE DE MARTEL
CONSEIL MUNICIPAL
Procès-verbal de la séance du jeudi 27 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-sept janvier à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune de MARTEL s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sur convocation en date du 22 janvier 2022 adressée par le maire Raphaël DAUBET et sous la Présidence de Monsieur Raphaël DAUBET, Maire.

PRESENTS : Raphaël DAUBET – maire, Michèle FOURNIER-BOURGEADE – 1^{ère} adjointe, Yannick OUBREYRIE – 2nd adjoint, Marie-France SOURZAT – 3^{ème} adjointe, Michel LEVET, 4^{ème} adjoint, Sylvie COUMES – 5^{ème} adjoint, Jacques MORDRET, Marianne MONIER, Sandrine BERGOUGNOUX, Jérôme ARESTIER, Frédéric VERGNES, Madeleine CAYRE, Pierre VERDIER

EXCUSÉS : Colette VERGER donne procuration à Marie-France SOURZAT

Christine HENON donne procuration à Marie-France SOURZAT

Christophe GUINOT donne procuration à Michel LEVET

Olivier GIL donne procuration à Frédéric VERGNES

Christian FAGES donne procuration à Madeleine CAYRE

Jean-Pascal TESSEYRE donne procuration à Madeleine CAYRE

Monsieur le maire ouvre la séance à 18h30 et constate que le quorum est atteint.

1. DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Jacques MORDRET est désigné à l'unanimité des présents et représentés.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2021 est adopté à l'unanimité des présents et représentés

3. ADHESION DE LA COMMUNE DE FLOIRAC AU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU CAUSSE DE MARTEL ET DE LA VALLEE DE LA DORDOGNE (SMECMVD).

Monsieur le maire fait part de la demande d'adhésion de la commune de Floirac Floirac au SMECMVD à partir du 1er janvier 2023 -demande acceptée par le syndicat par délibération en date du 08 Décembre 2021. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriale les communes adhérentes doivent se prononcer sur cette adhésion.

M. Levet précise que la commune de Floirac a confié l'exploitation de son réseau par affermage à la Saur. Le bourg est desservi par le puits d'Ourjac alimenté par la Dordogne. Le causse est desservi par le réservoir de Candare approvisionné par le syndicat du Limargue. Le souhait de la commune serait de pouvoir interconnecter ces deux réseaux. Il est à noter la bonne performance de ce réseau dont une partie a été renouvelée récemment.

M. le Maire propose au conseil d'accepter l'adhésion de la commune de Floirac au SMECMVD à compter du 1er janvier 2023.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

4. REGIME D'ASTREINTES.

Monsieur le Maire propose de généraliser le régime des astreintes et des indemnités qui s'y rattachent pour le personnel appelé à assurer des interventions lors d'événements particuliers. Ce régime était jusqu'à présent nominatif et ne concernait qu'un seul agent. On distingue les astreintes d'exploitation durant lesquelles l'agent d'astreinte doit être disponible et joignable à tout moment pour intervenir et les astreintes de décision concernant le personnel d'encadrement de la collectivité qui peut être joint à tout moment, directement par l'autorité territoriale en dehors des heures d'activité normale du service, afin d'arrêter les dispositions nécessaires.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

5 APPEL A PROJET DETR 2022- PARC MONTI

Monsieur le maire propose de solliciter des financements pour l'aménagement complet du Parc Monti pour un montant HT de 432 633,63 €. Les dépenses pourront cependant être réparties sur plusieurs exercices.

Le plan de financement proposé est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Libellé	Montant en € H.T	Libellé	Subvention sollicitée	Part en %
ETUDES	7 883,33	ETAT-DETR	173 053,45	40
		CONSEIL REGIONAL	108 158,41	25
MAITRISE D'ŒUVRE	29 445,00	CONSEIL DEPARTEMENTAL	64 895,04	15
TRAVAUX	395 305,30	AUTOFINANCEMENT	86 526,73	20
TOTAL	432 633,63	TOTAL	432 633,63	100

Mme Cayre signale que pour les communes du dispositif « grands sites » la Région proposait des taux de subvention bonifiés. M. Oubreyrie remarque que le plafond d'aides publiques de 80 % est atteint pour cette opération mais que le taux bonifié pourrait être utile sur d'autres opérations.

M le Maire propose au conseil d'approuver le projet et le plan de financement

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

5 APPEL A PROJET DETR 2022- VEGETALISATION ET REQUALIFICATION PAYSAGERE

M. le Maire présente le projet associant :

- La végétalisation des écoles maternelle et primaire et de la rue du barri de Souillac.
- La mise en valeur et la sécurisation de l'entrée de ville depuis le « Cour des fossés » avec :
 - Le pavage en pierres de la chaussée, incluant le blason de la ville, à l'entrée de la rue Gourdal
 - L'aménagement d'une nouvelle entrée pour le parking du « Cour des fossés » afin de dissocier l'arrivée des véhicules des flux de piétons traversant la RD face à la Tour carrée.
 - La réfection du pavage en pourtour du parking.

Mme Cayre remarque que d'autres zones, telle la place Gambetta présentent des revêtements dégradés et dangereux pour les piétons et mériteraient des travaux.

M. le Maire propose, faute de pouvoir tout rénover en une seule opération, de programmer chaque année des travaux sur les espaces publics.

M. Verdier fait part des points critiques pour les personnes en fauteuil roulant ou avec poussettes recensés avec l'association « Vivre à la maison de retraite » le long du cheminement de l'EHPAD vers le centre-ville : traversée de la RD 840 place de la Rode et au niveau de la rue Gourdal. Il souligne la nécessité d'avoir des passages piétons lisses et des ressauts de trottoir bas.

M. Verdier et Mme Cayre s'interrogent sur le début des travaux et l'obtention des subventions.

M. le Maire s'assurera d'avoir au budget les provisions nécessaires pour faire face aux dépenses si les subventions n'étaient pas obtenues.

M. le Maire précise que ce dossier estimé à 66 433,22 € (hors maîtrise d'œuvre) est encore en attente de certains compléments. Il propose au conseil d'approuver le projet et le plan de financement prévoyant une participation de l'Etat (DETR) à hauteur de 40 %, la Région à hauteur de 20 % et Cauvaldor au titre du fonds de concours à hauteur de 20 %.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

6. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Fleurs et sens : M. Vergnes fait part de l'invitation du nouveau fleuriste « Fleurs et sens » au conseil pour l'inauguration de sa boutique le 4 février.

PLUIH : Mme Cayre relaie la demande de M. Fages sur l'avancement du PLUIH. M. le Maire fait part des difficultés de recrutement pour avoir une équipe au complet en charge de reprendre le travail réalisé pendant quatre ans par le bureau d'étude. Un point d'étape a été présenté en décembre dernier lors de la conférence des Maires. Sous réserve de confirmation, le PLUIH devrait être arrêté en 2023 et approuvé en 2024. Le document anticipera en partie les dispositions de la loi « climat et résilience ». Cette dernière fixe une économie de surface constructible de 50 % par rapport à la situation actuelle, l'objectif du PLUIH de Cauvaldor serait d'aller jusqu'à 40 %. M. le Maire évoque le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) qui impose également un effort de désartificialisation sur l'ensemble de la Région avec une recherche d'équilibre entre les villes et les territoires plus ruraux.

Un débat s'engage sur les moyens d'attirer alors de nouveaux habitants et affronter à une réalité de terrain faite de précarité énergétique, de logements vacants et de tendance à la décohabitation : densifier le bâti, réduire la taille des parcelles constructibles, sortir de la vacances les logements du centre... Sur ce dernier point M. le Maire évoque la nécessité pour Cauvaldor d'instaurer une politique de l'habitat (construite lors de sa vice-présidence de Cauvaldor à l'urbanisme) avec diverses aides aux particuliers chapeautées par Cauvaldor et des dispositifs de l'Etat dans le cadre d'ORT (opération de revitalisation de territoire) permettant notamment des exonérations fiscales à la rénovation dans un périmètre défini.

Zone artisanale : Mme Cayre relaie l'interrogation de M. Fages relative aux travaux réalisés par Agricube en zone artisanale. M. le Maire répond qu'il s'agit, sur un terrain vendu par Cauvaldor, d'un réaménagement de parking. Il précise que le bureau d'études, retenu par Cauvaldor dans le cadre d'un marché public, travaille au plan d'aménagement de la zone. Les subventions sont d'ores et déjà acquises. Il fait part de l'accord écrit de la SOLEV pour l'échange de plusieurs terrains et de l'intérêt manifesté par plusieurs porteurs de projets pour cette zone.

Séances budgétaires : Mme Cayre demande que la séance d'approbation du compte administratif et celle du vote du budget soient dissociées afin de pouvoir y consacrer plus de temps. M. Oubreyrie rappelle les réunions de la commission finances pour préparer ces documents budgétaires. M. le Maire va étudier la possibilité de caler une séance du Conseil supplémentaire.

Détecteurs de CO₂ dans les écoles : Mme Cayre demande si des détecteurs de CO₂ ont été installés dans les écoles, notamment à l'école élémentaire. Mme Sourzat répond que les classes sont très régulièrement aérées et qu'un test va être réalisé avec un appareil afin de mesurer l'efficacité des dispositions prises. Elle rappelle qu'il n'y a actuellement pas d'obligation à installer ces capteurs.

PLUIH : M. Verdier demande comment seront réparties sur le territoire les économies de surfaces constructibles. M. le Maire répond que la mesure se fait à l'échelle du territoire communautaire. Mme Cayre remarque que la taxe foncière est une des ressources essentielles des communes et que chacune a intérêt à avoir du bâti sur son territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30